



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://cec.venissieux.org/ENQUETE-PUBLIQUE-SUR-LE-PPRT-DE-LA-VALLEE-DE-LA-CHIMIE>

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PPRT DE LA VALLEE DE LA CHIMIE

- Lettre des élus -

Date de mise en ligne : mardi 7 juin 2016

La

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits
réservés

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie est en cours jusqu'au 26 juin, en mairie.

La zone d'impact touche à Vénissieux le long de la nationale 7 pour 14 maisons Vénissiennes avec des travaux obligatoires, et un peu plus de 100 maisons concernées par des préconisations.

Cette démarche a été décidée après l'accident de AZF à Toulouse, 31 morts, une énorme destruction, des milliers de blessés, et... dix ans après, une décision de justice qui exonère le groupe TOTAL de toute responsabilité.

Un PPRT étudie l'impact d'un site industriel sur son environnement et la concertation est indispensable à sa réussite. Bien sûr, le travail des ingénieurs des services de l'Etat et des entreprises est essentiel, mais il faut tenir compte de la « connaissance d'usage » de ceux qui vivent sur ou à côté des sites concernés.

Le préfet est totalement légitime quand il dit à des usagers « ici, le risque est trop important, je prends la responsabilité d'interdire ». On se rappelle de la tempête Xanthia et des morts à La Faute-sur-Mer... les services de l'Etat aurait dû faire respecter les interdictions, malgré les demandes des habitants. Mais cette légitimité suppose d'être expliquée, partagée, mise à l'épreuve de ce que les usagers connaissent.

Des propositions précises ont été faites, elles méritent d'être étudiées. Et plutôt que d'en rester au constat, par exemple que l'entreprise Chapeland de Feyzin ne peut plus exercer dans une zone classée mortelle, il faudrait identifier dans le PPRT les zones proches qui permettraient de relocaliser son activité.

Pour créer la confiance dans un sujet difficile et qui bouscule des habitudes de vie, il faut rendre l'ensemble des études transparentes. Or, les études de risques réalisées avec les industriels restent secrètes. Bien sûr, il y a des enjeux de secrets industriels, mais face aux enjeux de sécurité publique, ils doivent pouvoir s'adapter pour permettre aux citoyens de partager les conséquences de ces études.

Lorsque qu'un représentant de la préfecture évoque publiquement, le risque d'un accident majeur sur la raffinerie et mortel en quelques secondes sur l'île de la chèvre à Feyzin, les habitants veulent comprendre : quel accident ? Quelles autres conséquences ? Comment le comparer aux autres risques ? Dans cette même rencontre publique de Feyzin, un habitant disait avec raison « mais les salariés de toute façon, eux, ils sont bien en zone plus que rouge ».

Une clé pour cette transparence sur les risques serait d'associer beaucoup plus les salariés des usines concernées. Ce sont les premiers impliqués dans un accident. La démarche des PPRT a donc forcément un rapport avec les démarches de sécurité interne sur le site ! Les compromis discutés entre l'industriel et le préfet sur le niveau d'investissement pour la réduction des risques ne doivent pas rester secrets !

C'est d'autant plus important que pour certains, la solution est toute trouvée, il suffirait de fermer cette raffinerie quitte à lourdement fragiliser l'économie lyonnaise ! TOTAL a déjà fermé deux raffineries en France... pour en ouvrir ailleurs ! La même logique conduit le député Yves Blein à envisagé le « déplacement » de la gare de Sibelin pour libérer du potentiel foncier en bord de Rhône.

On sait bien que les usines délocalisées le sont souvent dans des lieux où les règles de sécurité seront moins

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PPRT DE LA VALLEE DE LA CHIMIE

strictes ! Faut-il accepter de déplacer le risque ou faut-il le réduire vraiment ? Pour moi, au contraire, les PPRT ont pour objectif de créer les conditions d'une maîtrise publique des risques et permettre le maintien et même le développement de l'activité industrielle, en protégeant les salariés et les riverains !

Sur les 60 millions d'argent public mobilisés, une toute petite part sert à la réduction des risques à la source, l'essentiel va aux mesures foncières et aux travaux préventifs. Il est vrai que c'est aux entreprises de financer les investissements sur leur procédé ! Et elles bénéficient des largesses de l'Etat avec des millions pour le CICE, le crédit impôt recherche... tout en générant des millions de dividendes aux actionnaires.

Cette enquête publique est donc importante et j'appelle tous les Vénissiens à venir s'y intéresser en mairie. Certes, nous ne sommes pas aussi concernés que Feyzin ou St-Fons. Aucun équipement public, ni équipement recevant du public, n'est concerné à Vénissieux. Mais personne ne peut considérer qu'un accident à Feyzin ou St-Fons ne nous intéresse pas. Donc, venez en mairie consulter les dossiers et donner votre avis !